

Objectif de gestion du fonds maître Ofi Invest Isr Monétaire Ct C

Le fonds cherche à délivrer une performance, diminuée des frais de gestion financière, supérieure à l'€STER capitalisé, tout en assurant une évolution régulière de sa valeur liquidative et en appliquant un filtre ISR.

La performance du fonds nourricier pourra être inférieure à celle du fonds maître du fait des frais de gestion propres au fonds nourricier.

Principaux risques supportés par le fonds

Risque de perte en capital : le FCP ne bénéficie d'aucune garantie ni protection. Il se peut donc que le capital initialement investi ne soit pas intégralement restitué ou que la performance diverge de l'indicateur de référence.

Risque de taux : une remontée des taux des marchés obligataires peut provoquer une baisse des cours des obligations.

Risque de crédit : une éventuelle dégradation de la signature de l'émetteur peut avoir un impact négatif sur le cours du titre.

Autres risques : risque juridique lié à l'utilisation de contrats d'échange sur rendement global (TRS) et / ou opérations de financement sur titres, risque de contrepartie.

Caractéristiques du fonds

Forme juridique : FCPE

Code ISIN : QS0009073717

Société de gestion : Myria AM

Date de création : 09/05/2000

Commercialisateur : Union Financière de France Banque

Fréquence de valorisation : Quotidienne

Nourricier du fonds maître (1) : Ofi Invest Isr Monétaire Ct C

Devise de cotation : EUR

Durée de placement recommandée : A partir d'une journée

Frais de gestion du fonds : 0,45 % TTC

Affectation des résultats : Capitalisation

Frais de gestion max du maître : 0,08 % TTC

Heure limite réception des ordres : 12:00

Droit d'entrée max : 4%

(1) Le fonds nourricier est investi en totalité et en permanence en parts de son fonds maître, hors liquidités accessoires

Echelle de risque *



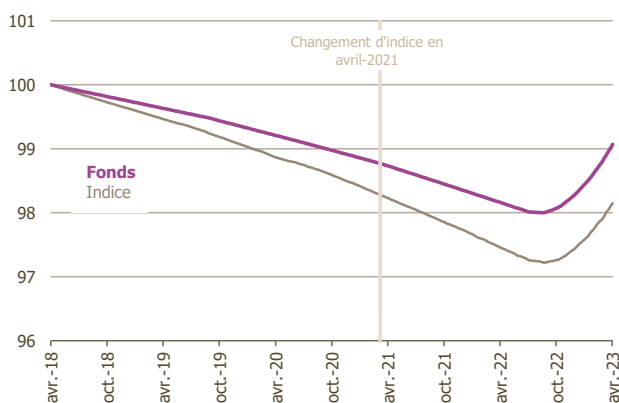
Gestionnaire financier du fonds maître



Valeur liquidative au 28/04/23	129,94 €
Encours du fonds	71,7 M€
Encours du fonds maître	4 115,3 M€

Performances nettes en €

(source Europerformance)



Indice : €STR (2)

Le fonds est un OPC à gestion active dont la performance n'est pas liée à celle de l'indice mais qui l'utilise comme élément d'appréciation a posteriori de sa gestion.

Performances cumulées

Performances annuelles

Période	FCP	Indice	Année	FCP	Indice
1 mois	0,2%	0,2%	2022	-0,3%	-0,1%
2023	0,7%	0,8%	2021	-0,8%	-0,6%
1 an	0,7%	0,9%	2020	-0,6%	-0,5%
3 ans	-0,7%	-0,1%	2019	-0,6%	-0,4%
5 ans	-1,8%	-0,9%	2018	-0,5%	-0,4%

(2) depuis 1/4/2021, remplacement de l'Eonia par l'€STR

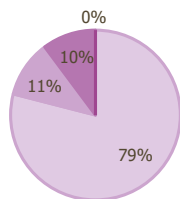
Volatilité du fonds sur 3 ans : 0%

Les performances passées ne préjugent pas des résultats futurs et ne sont pas constantes dans le temps

Allocation des actifs du fonds maître

(source gestionnaire financier)

Répartition par maturité



■ de 0 à 3 mois

■ de 3 à 6 mois

■ de 6 à 12 mois

■ de 12 à 24 mois

Répartition sectorielle

Corporate	42%
Bancaire senior	29%
Services financiers	6%
Assurance	2%
Etats et assimilé	1%
Bancaire subordonnée	0%

Principaux émetteurs crédit

FIDELITY NATIONAL INFORMATION SERVICES II	3,0%
LMA SA	2,5%
VINCI SA	2,3%
BANQUE FEDERATIVE DU CREDIT MUTUEL SA	2,0%
SOCIETE GENERALE SA	2,0%

* L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 5 ans. Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie antérieure ou ultérieure à cette dernière. L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés. Enfin, la catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ». Ce fonds ne fait l'objet d'aucune garantie ou protection.

Les informations sur les valeurs contenues dans ce document ne sont pas assimilables à des recommandations personnalisées d'acheter ou de vendre ces valeurs et n'ont aucune valeur contractuelle. L'accès à ce fonds peut faire l'objet de restrictions et l'UFF ne peut le proposer à une personne si la loi de son pays d'origine ou de tout autre pays qui lui serait applicable ou s'appliquerait à ce fonds l'interdit. La composition du portefeuille est susceptible d'évoluer dans le temps.

Ce document est établi par l'Union Financière de France Banque à des fins d'information exclusivement. Il contient des éléments d'information et des données chiffrées que l'Union Financière de France Banque considère comme fondées ou exactes au jour de leur établissement. Pour ceux de ces éléments qui proviennent de sources d'information publiques, leur exactitude ne saurait être garantie. Toute souscription ne peut être effectuée qu'après lecture du dernier prospectus/règlement du fonds visé par l'AMF, qui détaille, notamment, les principaux risques de ce fonds, la durée de placement recommandée et les frais appliqués. Le prospectus/règlement du fonds, le document d'information clé (DIC), ainsi que les derniers documents périodiques, sont à la disposition du public sur simple demande, auprès de l'Union Financière de France Banque ou sur le site www.uff.net. Il est précisé que la consultation de ce document ne vous dispense pas de consulter vos propres conseils afin de vous permettre de vous forger une opinion sur l'adéquation du produit à vos objectifs d'investissement et à votre situation. L'UFF décline toute responsabilité quant à d'éventuels dommages ou pertes résultant de l'utilisation en tout ou partie des éléments figurant dans ce document. Ce document ne peut être reproduit sous quelque forme que ce soit ou transmis à une autre personne que celle à qui il est adressé sans l'accord l'exprès de l'UFF. Union Financière de France Banque, 32, avenue d'Iéna 75116 Paris - Société anonyme au capital de 15 467 031,07 € - 473 801 330 R.C.S Paris - Etablissement de crédit agréé auprès de l'Autorité de Contrôle Prudential et de Résolution (www.acpr.banque-france.fr) en qualité de Prestataire de Services d'Investissement.

Ce rapport présente une série de résultats relatifs aux caractéristiques environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) du fonds. Ces dimensions sont analysées selon les thèmes et critères suivants :

3 piliers	10 thèmes	35 critères dont :
Environnement	Changement climatique	Emissions carbonées, vulnérabilité au changement climatique, empreinte carbone des produits
	Ressources naturelles	Stress hydrique, matières premières, biodiversité
	Pollution et déchets	Emission toxique et déchet, déchets électroniques, déchets d'emballage
Social	Opportunités environnementales	Bâtiments verts, technologie verte, énergie renouvelable
	Capital humain	Santé et sûreté au travail, gestion du travail, développement du capital humain
	Responsabilité des produits	Qualité et sûreté des produits, sécurité des données, investissement responsable
Gouvernance	Opposition des parties prenantes	Approvisionnement controversé
	Opportunités sociales	Accès aux services de communication, accès aux services de santé, accès aux services de la finance
	Gouvernance d'entreprise	Conseil d'administration, rémunération, structure, comptabilité
	Comportement des entreprises	Ethique des affaires, corruption et instabilité, transparence fiscale

INDICATEURS

Afin d'évaluer chacune des composantes indépendamment, les notations issues de la recherche MSCI sont utilisées. La performance générale est appréciée grâce aux notes globales, pondérées et ajustées. Les notes ajustées permettent de comparer différents secteurs entre eux. L'impact carbone est également calculé à partir de données fournies par MSCI.

APPROCHE ESG Best in Universe

Cette approche consiste à éliminer les 20% des sociétés les plus mal notées de l'indice de référence, indépendamment de leur secteur d'activité. Dans la limite de 10% de l'actif net, des investissements non notés ou ne satisfaisant pas au critère d'élimination sont possibles, sous réserve d'étude motivée du gérant et validée en comité ESG interne.

INDICE DE REFERENCE

BBG Barc Euro Aggregate Corporate Index (LEURAGCORP) est utilisé uniquement pour l'exercice ISR

Couverture par un score ESG *

30/12/2022	Portefeuille	Indice
	69,9%	95,8%

* En pourcentage de l'actif net, hors liquidités

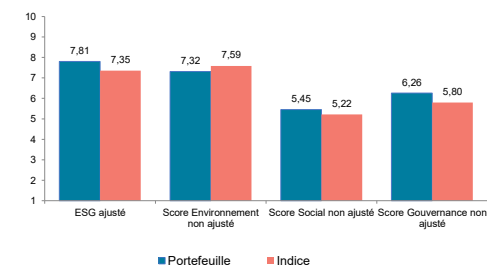
Intensité carbone * (en tonnes de CO2 par million de dollars US de revenus)

30/12/2022	Portefeuille	Indice	Relatif
Total	105,8	125,6	-19,8

* y compris souverains

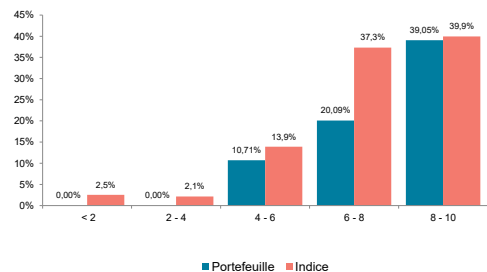
Source : BRS & MSCI au 30/12/2022

Scores ESG



Source : BRS & MSCI au 30/12/2022

Répartition par score ESG (rebasé à 100)



Source : BRS & MSCI au 30/12/2022

Top 10 émetteurs : score ESG

Emetteur	Poids	Score
COFACE SA	1,16%	10,0
COMPAGNIE GENERALE DE LOCATION DEQUIPEMENT	0,33%	10,0
COMPAGNIE GENERALE DES ETABLISSEMENTS MICH	0,66%	10,0
DANONE SA	0,41%	10,0
GECINA SA	1,32%	10,0
KLEPIERRE SA	1,35%	10,0
SCHNEIDER ELECTRIC SE	0,82%	10,0
SOIETE GENERALE SA	1,98%	10,0
ESSITY AB (PUBL)	0,99%	9,6
AXA BANQUE S.A.	0,83%	8,8
Total	9,85%	

Source : BRS & MSCI au 30/12/2022

Bottom 10 émetteurs : score ESG

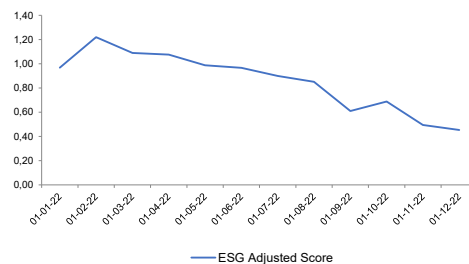
Emetteur	Poids	Score
THALES SA	0,32%	5,7
VEOLIA ENVIRONNEMENT SA	1,32%	5,8
ELECTRICITE DE FRANCE SA	2,30%	5,9
LA BANQUE POSTALE	4,79%	5,9
UNICREDIT SPA	1,97%	6,0
VINCI SA	1,73%	6,1
SEB SA	1,65%	6,2
AIR LIQUIDE FINANCE SA	0,33%	6,3
SAFRAN SA	1,07%	6,5
ALBION CAPITAL CORPORATION SA	1,19%	6,7
Total	16,69%	

Source : BRS & MSCI au 30/12/2022

30/09/2022	Portefeuille	Indice
	82,4%	95,9%

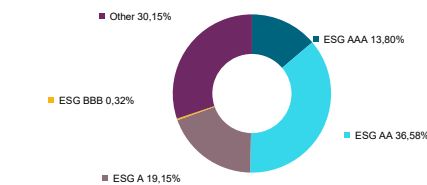
30/09/2022	Portefeuille	Indice	Relatif
Total	113,1	131,2	-18,0

Evolution du score ESG relatif



Source : BRS & MSCI au 30/12/2022

Répartition des notations ESG



Source : BRS & MSCI au 30/12/2022

Top 10 émetteurs : intensité carbone

Emetteur	Poids	Intensité carbone
ACHMEA BANK NV	0,81%	
BANQUE FEDERATIVE DU CREDIT MUTUEL SA	0,99%	
CASH & EQUIVALENTS	4,95%	
CREDIT AGRICOLE SA	1,15%	
CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL	9,58%	
CREDIT LYONNAIS SA	0,50%	
FCA BANK SPA (DUBLIN BRANCH)	1,15%	
FINANCIERE AGACHE SA	0,83%	
LMA SA	3,46%	
OP CORPORATE BANK PLC	1,04%	
Total	24,46%	

Source : BRS & MSCI au 30/12/2022

Bottom 10 émetteurs : intensité carbone

Emetteur	Poids	Intensité carbone
AIR LIQUIDE FINANCE SA	0,33%	1 370,4
VEOLIA ENVIRONNEMENT SA	1,32%	1 002,8
ENGIE SA	1,66%	599,5
ENEL FINANCE INTERNATIONAL NV	1,98%	584,3
ENDESA SA	1,98%	584,3
REPSOL EUROPE FINANCE SARL	0,66%	350,0
ESSITY AB (PUBL)	0,99%	203,6
ELECTRICITE DE FRANCE SA	2,30%	153,1
LA BANQUE POSTALE	4,79%	153,1
COMPAGNIE GENERALE DES ETABLISSEMENTS MICH	0,66%	119,2
Total	16,67%	

Source : BRS & MSCI au 30/12/2022

Information importante
Ce document est établi par Abelle Asset Management, société de gestion de portefeuille de droit français agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) sous le n° GP 97-114, Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 18.608.050 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 335 133 229. Il contient des éléments d'information et des données chiffrées qu'Abelle Asset Management considère comme fondées ou exactes au jour de leur établissement. Pour ceux de ces éléments qui proviennent de sources d'information externes, leur exactitude ne saurait être garantie. Ce document est exclusivement conçu à des fins d'information. Il ne saurait être assimilé à une activité de démarchage, à une quelconque offre de valeur mobilière ou instrument financier que ce soit ou de recommandation d'en acheter ou d'en vendre. La distribution et l'offre d'actions ou de parts de l'OPC cité peuvent être limitées ou interdites par la loi dans certaines juridictions. Ce document ne donne aucune assurance de l'adéquation de l'OPC à la situation financière, au profil de risque, à l'expérience ou aux objectifs de l'investisseur. Avant d'investir dans ce fonds, l'investisseur doit procéder à sa propre analyse en s'appuyant sur les conseils de son choix. Abelle Asset Management décline toute responsabilité quant à d'éventuels dommages ou pertes résultant de l'utilisation en tout ou partie des éléments figurant dans ce document. Le prospectus, le DICI, ainsi que les derniers états financiers disponibles, sont à la disposition du public sur simple demande, auprès d'Abelle Asset Management. Ce document ne peut être reproduit sous quelque forme que ce soit ou transmis à une autre personne que celle à qui il est adressé. Le 22 novembre 2021, Aviva Investors France change de nom et devient Abelle Asset Management. Ce changement de dénomination sociale s'inscrit dans le cadre de l'intégration des entités du Groupe Aviva à Aéma Groupe à la suite de la cession des activités françaises du Groupe Aviva plc à Aéma Groupe en date du 30 septembre 2021. Abelle Asset Management n'appartenait plus au groupe Aviva plc, elle ne saurait être tenue responsable des publications effectuées par Aviva plc et ses filiales sur le territoire français.

Ce rapport présente une série de résultats relatifs aux caractéristiques environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) du fonds. Ces dimensions sont analysées selon les thèmes et critères suivants :

3 piliers	10 thèmes	35 critères dont :
Environnement	Changement climatique	Emissions carbonées, vulnérabilité au changement climatique, empreinte carbone des produits
	Ressources naturelles	Stress hydrique, matières premières, biodiversité
	Pollution et déchets	Emission toxique et déchet, déchets électroniques, déchets d'emballage
	Opportunités environnementales	Bâtiments verts, technologie verte, énergie renouvelable
Social	Capital humain	Santé et sûreté au travail, gestion du travail, développement du capital humain
	Responsabilité des produits	Qualité et sûreté des produits, sécurité des données, investissement responsable
	Opposition des parties prenantes	Approvisionnement controversé
Gouvernance	Opportunités sociales	Accès aux services de communication, accès aux services de santé, accès aux services de la finance
	Gouvernance d'entreprise	Conseil d'administration, rémunération, structure, comptabilité
	Comportement des entreprises	Ethique des affaires, corruption et instabilité, transparence fiscale

INDICATEURS

Afin d'évaluer chacune des composantes indépendamment, les notations issues de la recherche MSCI sont utilisées. La performance générale est appréciée grâce aux notes globales, pondérées et ajustées. Les notes ajustées permettent de comparer différents secteurs entre eux. L'impact carbone est également calculé à partir de données fournies par MSCI.

APPROCHE ESG Best in Universe

Cette approche consiste à éliminer les 20% des sociétés les plus mal notées de l'indice de référence, indépendamment de leur secteur d'activité. Dans la limite de 10% de l'actif net, des investissements non notés ou ne satisfaisant pas au critère d'élimination sont possibles, sous réserve d'étude motivée du gérant et validée en comité ESG interne.

INDICE DE REFERENCE

BBG Barc Euro Aggregate Corporate Index (LEURAGCORP) est utilisé uniquement pour l'exercice ISR

Exemples de critères d'indicateurs d'impact

Environnement		Intensité carbone (en tonnes de CO2 par million de dollars US de chiffre d'affaires)					
		30/12/2022			31/12/2021		
		Taux de Couverture					
		Score		% d'encours		% d'émetteurs	
		Portefeuille	Indice	Portefeuille	Indice	Portefeuille	Indice
		105,8	125,6	69,9%	96,9%	69,9%	96,9%
			-19,8		-27,1%		-27,1%
		Relatif depuis le début d'année					
		-40,3	-17,6	-4,3%	0,5%	-4,3%	0,5%

Social		Pourcentage d'employés représentés par une convention collective					
		30/12/2022			31/12/2021		
		Taux de Couverture					
		Score		% d'encours		% d'émetteurs	
		Portefeuille	Indice	Portefeuille	Indice	Portefeuille	Indice
		71,9	61,3	33,7%	55,6%	80,0%	100,0%
			10,6		-21,9%		-20,0%
		Relatif depuis le début d'année					
		-10,7	-0,6	3,2%	1,2%	-6,0%	0,0%

Gouvernance		Pourcentage de membres indépendants du conseil d'administration					
		30/12/2022			31/12/2021		
		Taux de Couverture					
		Score		% d'encours		% d'émetteurs	
		Portefeuille	Indice	Portefeuille	Indice	Portefeuille	Indice
		81,7	83,0	42,7%	64,2%	80,0%	100,0%
			-1,2		-21,5%		-20,0%
		Relatif depuis le début d'année					
		-4,1	0,7	-5,9%	0,5%	-20,0%	0,0%

Droits humains		Pourcentage moyen des émetteurs respectant les principes du Pacte mondial de l'ONU					
		30/12/2022			31/12/2021		
		Taux de Couverture					
		Score		% d'encours		% d'émetteurs	
		Portefeuille	Indice	Portefeuille	Indice	Portefeuille	Indice
		100,0	99,5	47,4%	69,3%	90,8%	100,0%
			0,5%		-21,9%		-9,2%
		Relatif depuis le début d'année					
		0,0	0,0	-5,9%	2,1%	-9,2%	0,0%

Source : BRS & MSCI au 30/12/2022

Glossaire

Couverture par un score ESG

Score ESG (ajusté) : La meilleure entreprise d'un secteur se voit attribuer le score de 10 et la pire le score de 0. Une distribution normale est appliquée pour les autres entreprises. Ce score permet donc de comparer la position ESG des entreprises entre différents secteurs. Source : MSCI ESG

Score Environnement : Ce score représente la moyenne pondérée des scores relatifs aux problématiques du pilier Environnement, allant de 0 (pire) à 10 (meilleur). Source : MSCI ESG

Score Social : Ce score représente la moyenne pondérée des scores relatifs aux problématiques du pilier Social, allant de 0 (pire) à 10 (meilleur). Source : MSCI ESG

Score Gouvernance : Ce score représente la moyenne pondérée des scores relatifs aux problématiques du pilier Gouvernance, allant de 0 (pire) à 10 (meilleur). Source : MSCI ESG

Intensité carbone

L'intensité carbone représente le total des émissions de gaz à effet de serre (GES) des scopes 1 & 2 (émissions directes & émissions indirectes liés aux consommations énergétiques) normalisée par million de \$ de revenus (chiffre d'affaire). Ainsi, pour chaque million de dollar de revenus, X tonnes métriques d'émissions sont financées.

Indicateurs d'impact

Intensité carbone : cf ci-dessus

Pourcentage moyen des employés représentés par une convention collective : Il représente le pourcentage moyen des employés représentés par une convention collective parmi les sociétés du portefeuille. La mise à jour des données est annuelle. Source : MSCI ESG

Pourcentage d'indépendance du conseil d'administration : Il représente le pourcentage moyen d'indépendance du conseil d'administration parmi les sociétés du portefeuille. La mise à jour des données est annuelle. Source : MSCI ESG

Pourcentage d'émetteurs respectant les principes du Pacte mondial des Nations Unies : Il représente le pourcentage moyen des entreprises qui sont en ligne avec les 10 principes du Pacte mondial des Nations Unies relatifs au respect des droits humains, aux normes internationales du travail, à l'environnement et à la lutte contre la corruption. Source : MSCI ESG

Information importante

Ce document est établi par Abelle Asset Management, société de gestion de portefeuille de droit français agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) sous le n GP 97-114. Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 18.608.050 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 335 133 229. Il contient des éléments d'information et des données chiffrées qu'Abelle Asset Management considère comme fondés ou exacts au jour de leur établissement. Pour ceux de ces éléments qui proviennent de sources d'information externes, leur exactitude ne saurait être garantie. Ce document est exclusivement conçu à des fins d'information. Il ne saurait être assimilé à une activité de démarchage, à une quelconque offre de valeur mobilière ou instrument financier que ce soit ou de recommandation d'en acheter ou d'en vendre. La distribution et l'offre d'actions ou de parts de l'OPC cité peuvent être limitées ou interdites par la loi dans certaines juridictions. Ce document ne donne aucune assurance de l'adéquation de l'OPC à la situation financière, au profil de risque, à l'expérience ou aux objectifs de l'investisseur. Avant d'investir dans ce fonds, l'investisseur doit procéder à sa propre analyse en s'appuyant sur les conseils de son choix. Abelle Asset Management décline toute responsabilité quant à d'éventuels dommages ou pertes résultant de l'utilisation en tout ou partie des éléments figurant dans ce document. Le prospectus, le DICI, ainsi que les derniers états financiers disponibles, sont à la disposition du public sur simple demande, auprès d'Abelle Asset Management. Ce document ne peut être reproduit sous quelque forme que ce soit ou transmis à une autre personne que celle à qui il est adressé.

Le 22 novembre 2021, Aviva Investors France change de nom et devient Abelle Asset Management. Ce changement de dénomination sociale s'inscrit dans le cadre de l'intégration des entités du Groupe Aviva à Aéma Groupe à la suite de la cession des activités françaises du Groupe Aviva plc à Aéma Groupe en date du 30 septembre 2021. Abelle Asset Management n'appartenant plus au groupe Aviva plc, elle ne saurait être tenue responsable des publications effectuées par Aviva plc et ses filiales sur le territoire français.